

NOTRE-DAME DES CHAMPS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GYMNASTIQUE

Le présent règlement complète les statuts de l'association NDC ANGERS GYMNASTIQUE. En cas de nécessité, il peut être modifié par le Conseil d'Administration puis validé lors de l'Assemblée Générale suivante.

Il s'applique obligatoirement à tous les adhérents de l'Association.

L'association NDC Angers Gymnastique est affiliée à la FSCF, reconnue par le Ministère de la jeunesse et des sports, régissant le sport qu'elle pratique.

PARTIE I :

La souscription d'une licence à NDC ANGERS GYMNASTIQUE engage à respecter certaines consignes afin que chaque séance et compétition se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

* Afin que les horaires des entraînements soient respectés, **chaque gymnaste arrive 10 minutes avant pour se changer et être à l'heure et en tenue dans la salle.**

* Les gymnastes et entraîneurs doivent avoir une tenue correcte (legging ou short et un tee-shirt adapté ou un justaucorps), pas de bijoux, ni de chaussettes et les **cheveux sont bien attachés** (tresse ou chignon pour les cheveux longs).

* **OBLIGATOIRE**, depuis septembre 2014 et suite à une demande de la ville d'Angers, chaque gymnaste doit venir avec des tongs/chaussons propres pour sortir du vestiaire et de la salle de gym.

* Chaque gymnaste doit avoir une bouteille d'eau/ gourde, afin d'éviter les allers-retours à l'extérieur de la salle de gym et doit passer aux toilettes avant le début de l'entraînement.

* Chaque gymnaste et entraîneur reste poli et respecte les autres gymnastes, les entraîneurs, le matériel et les locaux.

* Chaque gymnaste doit prévenir ses entraîneurs en cas d'absence, d'arrêt pour blessure ou autre et s'excuser en cas de retard.

Il est possible de prévenir par message dans le groupe Whatsapp, par téléphone, par sms ou par mail (SMS : 07.44.89.55.74, mail : ndcgym.49@gmail.com).

* Les téléphones portables doivent rester au vestiaire lors des entraînements. Nous vous demandons de venir avec le moins de choses de valeur possible. **Le club décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols.**

* **Les enfants sont à récupérer dans la salle de gym ou au vestiaire.**

Le club décline toute responsabilité pour les parents souhaitant récupérer leurs enfants sur le parking.

* Pour une meilleure préparation du gala et des compétitions, **la présence aux entraînements doit être régulière.**

* **Les engagements pour les compétitions seront définitifs après réception du « Google form ». Si la réponse est positive et en cas de non-participation à la compétition, une pénalité de 50 euros sera appliquée par le club pour les frais d'engagements (sauf avec un certificat médical).**

Attention, pour la compétition Nationale (proposée aux catégories jeunesses et aînées), la pénalité est de 80% du coût de participation à la compétition.

* Le club n'est pas chargé du transport des gymnastes sur le lieu de compétition.

Trois axes sont à retenir :

Travail, Rigueur et Bonne Humeur

PARTIE II :

- * Chaque adhérent doit s'acquitter de l'adhésion annuelle d'un montant de 30 €.
- * Les cotisations pour la saison sont validées par le Conseil d'Administration en juin de la saison précédente et accessibles sur le site en juillet.
- * Tout licencié hors club (sans compétition NDC) devra s'acquitter d'une cotisation dont le montant est validé par le Conseil d'Administration en juin de la saison précédente.
- * Tout courrier ou mail doit être adressé au Président ou Secrétaire
Présidente : Mme Isabelle MERLET, 10 rue Margat, 49100 ANGERS ou à imerlet.gym@outlook.fr
Secrétaire : Mme Caroline GORCE, ndc.gym.angers@gmail.com
- * Les membres de l'association désirant faire inscrire une question à l'ordre du jour doivent en aviser les membres du conseil d'administration 10 jours au moins avant l'Assemblée Générale.
- * L'Association NDC Angers Gymnastique a la possibilité de louer à des tiers du matériel acquis par le club au prix défini par le Conseil d'Administration
Les tarifs de location pour la saison 2021-2022 sont les suivants :
 - Costumes et accessoires : 1 € pièce
 - Caution : 200 € encaissée si non-retour sous 2 semaines. En cas de perte d'une partie du prêt, l'indemnisation demandée sera décidée lors du CA suivant.
- * Toute personne intéressée pour être juge doit s'adresser au responsable juges, Sylvette CELLIER.
Les juges sont indispensables pour que les gymnastes puissent concourir.
- * Les tenues du club ne sont pas comprises dans la cotisation de la licence mais en vente. Seuls les justaucorps pour les compétitions sont fournis par le club.

En espérant passer une agréable saison avec vous.

Les Entraîneurs et le Conseil d'Administration.